

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : MDE 12/023/2010  
15 juin 2010

### **Égypte. Il faut protéger les témoins et suspendre les policiers**

Amnesty International a exhorté ce mercredi 16 juin 2010 les autorités égyptiennes à mettre immédiatement en place des mesures visant à assurer la protection des témoins de la mort de Khaled Mohammed Said et à suspendre les policiers présumés responsables, en attendant la tenue d'une enquête exhaustive sur leur conduite.

Les autorités doivent absolument adopter ces mesures si elles souhaitent faire éclater la vérité et rendre justice. Dans le cas contraire, les investigations ouvertes par le procureur général risquent d'être compromises.

En effet, Amnesty International a appris avec satisfaction que le procureur général avait ordonné lundi 14 juin 2010 qu'un nouvel examen médical soit pratiqué sous la supervision de trois médecins légistes afin d'établir les causes du décès de Khaled Mohammed Said.

Il est crucial que cette enquête soit diligentée sous le sceau de l'indépendance et de l'impartialité, et qu'elle respecte pleinement les Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions. Pendant les investigations, il incombe aux autorités égyptiennes de protéger la famille de la victime et tous les témoins potentiels contre les violences, les menaces de violences et toute forme d'intimidation ou de représailles.

Les organisations nationales et internationales de défense des droits humains ont recensé de nombreux cas en Égypte où la pression exercée sur la famille de la victime dans des affaires d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité a souvent débouché sur une perversion de la justice, les proches et les témoins n'étant pas protégés.

Cette absence de protection est exacerbée par le fait que les agents des forces de sécurité accusés d'avoir bafoué les droits humains ne sont pas suspendus en attendant les conclusions des enquêtes, mais continuent d'exercer leurs fonctions. Aussi sont-ils libres d'intimider les proches des victimes pour qu'ils se taisent ou de les contraindre à retirer leurs plaintes.

Le fait que les deux policiers qui auraient tué Khaled Mohammed Said n'aient pas été suspendus est alarmant et adresse un message glaçant selon lequel les forces de sécurité en Égypte se placent au-dessus des lois et ne s'attendent pas à être tenues pour responsables de leurs actes.

En outre, le maintien en fonction de ces deux policiers va à l'encontre de l'engagement manifeste des autorités égyptiennes envers la lutte contre les atteintes aux droits humains commises par leurs forces de sécurité, les allégations de torture et de mauvais traitements infligés dans les commissariats et les centres de détention demeurant très répandues. Il est également contraire au droit international relatif aux droits humains et aux normes internationales en la matière, qui prévoient que les représentants de l'État qui commettent des violations flagrantes des droits humains, notamment des actes de torture, soient démis de leurs fonctions. Dans l'attente des conclusions de l'enquête, il convient de suspendre les deux policiers et tout autre agent qui serait impliqué.

Cependant, au lieu de veiller à ce que les représentants de l'État ayant commis, ordonné ou négligé de prévenir des atteintes aux droits humains soient traduits en justice, le ministère de l'Intérieur, dans une déclaration du 12 juin, semble avoir décidé de couvrir les violations imputables à ses forces de sécurité. D'après cette déclaration, Khaled Mohammed Said serait mort par asphyxie, selon les premières constatations des médecins légistes, après avoir avalé un sachet de narcotiques lorsque les policiers l'ont abordé. Toutefois, aucune explication n'a été fournie concernant les photos choquantes de la dépouille de Khaled Mohammed Said, dont le visage était méconnaissable en raison des coups qui lui avaient été infligés.

Dans sa déclaration, le ministère a également condamné la mise en ligne de la photo de Khaled Mohammed Said, acte visant à ternir l'image des forces de sécurité égyptiennes.

Le ministère avait fait une déclaration similaire lorsque des vidéos d'Emad el Kabir, chauffeur de bus torturé et violé par deux policiers en détention à Guizeh en 2006, avaient été diffusées sur Internet, suscitant un tollé international. L'un des deux policiers avait filmé le viol et prévenu Emad el Kabir qu'il diffuserait la vidéo auprès de son entourage afin de l'humilier publiquement et d'intimider les autres. L'un des policiers déclarés coupables pour ces actes de torture a réintégré son poste après avoir purgé les trois-quarts de sa peine fixée à trois ans d'emprisonnement.

Plutôt que de faire face aux violations des droits humains qui sont monnaie courante en Égypte, les autorités s'en prennent aux manifestants pacifiques qui réclament justice pour Khaled Mohamed Said.

Près de 200 militants se sont rassemblés à Lazoghly Square, au Caire, dimanche 13 juin 2010, pour réclamer que justice soit faite dans cette affaire. Les membres des forces de sécurité ont arrêté plus de 40 personnes alors qu'elles protestaient de manière pacifique. D'après leur récit, elles ont été poussées dans des fourgons, frappées et abandonnées en dehors du centre du Caire.

Cinq autres personnes arrêtées à la suite de manifestations analogues à Alexandrie, puis relâchées, sont désormais inculpées d'infractions pénales.

Selon Amnesty International, ce qui ternit l'image de l'Égypte, ce n'est pas la diffusion de photos ni les manifestants pacifiques réclamant que les responsables présumés rendent compte de leurs actes, mais le refus du ministère de l'Intérieur de reconnaître les violations.

### **Complément d'information**

Khaled Mohammed Said, 28 ans, a été sauvagement battu par deux policiers en civil dans un cybercafé le 6 juin. Il aurait été traîné hors du café et les coups ont plu jusqu'à ce qu'il meure.

D'après un avocat du centre El Nadim pour la réadaptation des victimes de violence, les proches de Khaled Mohammed Said ont été informés de sa mort, mais n'ont pas immédiatement été autorisés à voir son corps. La police les a amenés au poste de Sidi Gaber ; sur place, il leur a été dit que Khaled Mohammed Said avait avalé un sachet de narcotiques lorsque la police l'a abordé, et qu'il était mort d'une overdose.

Fin